

Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt  
 Loi constituant en corporation la Pitts Compagnie d'Assurance  
 Loi constituant en corporation la Pitts Compagnie d'Assurance-Vie  
 Loi concernant McOuat Investments Limited  
 Loi concernant Buccaneer Industries Ltd.  
 Loi ayant pour objet d'empêcher l'introduction au Canada de maladies infectieuses ou contagieuses  
 Loi modifiant la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants  
 Loi portant application d'un accord supplémentaire relatif aux impôts sur le revenu conclu entre le Canada et la Suède  
 Loi modifiant la Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LE BUDGET

#### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai présenté le budget à la Chambre en juin dernier, j'ai dit que, de l'avis du gouvernement, une position financière ferme était essentielle pour enrayer la hausse des prix et aplanir la voie vers une croissance économique soutenue et mieux équilibrée. Nous avons maintenu cette position. Les politiques fiscale et monétaire ont été conjuguées de façon à créer un climat propre à nous donner la haute main dans notre lutte contre l'inflation de l'économie. Cette année, nous devons, par un effort national, réduire le taux d'augmentation des prix. Afin d'y arriver, nous devons persister résolument à restreindre les pressions qui s'exercent sur l'économie. Nous devons aussi continuer à atténuer les situations où des circonstances économiques déterminées et le besoin d'utiliser les puissants leviers de la politique économique peuvent créer des difficultés. Cela nous a déjà amenés à plusieurs reprises à rajuster nos politiques.

#### La situation économique en 1969

Dans les documents budgétaires que j'ai déposés à la Chambre le 27 février, les députés trouveront une revue générale de l'évolution de l'économie depuis un an. Pour faire mieux ressortir mes remarques sur la situation actuelle et éclairer davantage les pers-

pectives de l'année qui vient, j'aimerais revoir brièvement les points saillants de l'évolution de l'économie en 1969.

Le Canada n'est pas seul à souffrir d'une inflation tenace. Les États-Unis sont aussi en proie à l'inflation. Nombre de pays d'Europe combattent la même fièvre. Le fait que d'autres sont plus touchés que nous n'est guère réconfortant, car nous savons que, sans remède, le mal s'aggravera. Même s'il y a danger de contagion, nous savons aussi que chaque pays doit aviser aux moyens de guérir le mal.

Les biens et services qui composent le produit national brut ont accusé une hausse moyenne d'environ 4.2 p. 100 l'an dernier, contre 4 p. 100 en 1968. En janvier 1970, l'indice des prix à la consommation dépassait de 4.6 p. 100 le niveau d'un an auparavant. De récents indices laissent entrevoir que le taux d'augmentation des prix a cessé de monter. De quelque façon qu'on interprète ces faibles lueurs d'espoir, un fait est inéluctable: les prix et les coûts—les traitements et salaires surtout—augmentent toujours à des taux intolérables.

L'économie canadienne a fait des gains notables l'an dernier dans les domaines de la production et de l'emploi. L'expansion de la production réelle, à 4.8 p. 100, s'est maintenue à son taux de 1968. L'emploi aussi a augmenté plus rapidement que l'année précédente—d'environ 3.2 p. 100, contre 2.2 p. 100. Mais après le premier trimestre, lorsque les conséquences des politiques restrictives ont commencé à se faire sentir, le taux d'accroissement de la demande a ralenti. Ce résultat était prévu, même s'il est venu un peu plus tard que nous ne l'aurions souhaité. C'est une condition préalable et nécessaire à la modération des hausses de prix et de coûts qui constitue notre objectif. Le chômage en décembre 1969 représentait 4.8 p. 100 de la main-d'œuvre, tout comme en décembre 1968. Désaisonnalisée, cette proportion a baissé à 4.5 p. 100 en janvier.

Dans le secteur personnel de l'économie, les revenus nets d'impôts, sont montés plus rapidement qu'en 1968. Les dépenses en biens et services de consommation ont augmenté encore plus vite que le revenu personnel disponible. L'épargne personnelle a donc fléchi. Les soldes impayés du crédit à la consommation ont connu une augmentation particulièrement rapide durant la première partie de l'année. En répartissant leurs dépenses accrues parmi les diverses catégories de biens et de services, les consommateurs ont en général favorisé les services et les biens non durables.

• (8.10 p.m.)

Les renseignements sur les immobilisations dans le secteur des affaires semblent indiquer

que de nombreux projets prévus pour 1969 ont été différés ou annulés durant la dernière partie de l'année. Une baisse des profits par unité de production a accompagné cette modification apparente des projets d'investissement. Les stocks des fabricants, surtout pour les produits finis, ont grossi sensiblement dans les derniers mois de 1969. Les mises en chantier d'habitations ont atteint 210,000 unités pour l'ensemble de 1969, mais elles ont diminué d'un trimestre à l'autre. Le gouvernement fournit maintenant un volume sensiblement accru de fonds pour les logements sociaux cette année. C'est dire la haute priorité que nous accordons à l'habitation en général et notamment aux logis à bas loyer.

Dans nos transactions avec l'étranger, il s'est produit en 1969 une augmentation assez importante du déficit au chapitre des biens et services—le compte courant de la balance des paiements. Les ventes de blé ont été sensiblement moins élevées. Les autres exportations se sont accrues, mais à un rythme plus lent que les importations, qui sont montées d'une façon très marquée au début de l'année. Il y a eu une importante rentrée de capitaux à long terme, y compris les emprunts à l'étranger des provinces et de certaines municipalités. Une fois de plus, on a constaté une sortie significative de capitaux à court terme, attirés par les taux d'intérêt à court terme très élevés à l'étranger. L'influence globale de toutes ces transactions sur nos réserves s'est soldée en 1969 par une augmentation modérée d'environ 60 millions de dollars (É.-U.). La valeur du dollar canadien sur les marchés étrangers continue d'être très forte et nos réserves se sont accrues de 318 millions de dollars (É.-U.) en janvier et février. J'espère que cela va faire taire les nombreux commentaires sur les sorties de capitaux attribuables à notre Livre blanc.

**Des voix:** Bravo!

### Les marchés financiers

**L'hon. M. Benson:** La contrainte exercée par les autorités monétaires au Canada et ailleurs s'est fait sentir sur les marchés financiers. Les taux d'intérêt à la fin de l'année ont atteint des niveaux sans précédent. L'actif des banques s'est accru d'environ 5 p. 100 en 1969 et le taux de liquidités des banques est tombé plus bas que jamais. Le montant net des nouvelles émissions de valeurs par les emprunteurs canadiens en 1969 a été inférieur de près de 850 millions de dollars à celui de 1968, même si l'émission de valeurs en devises étrangères s'est accrue sensiblement. Mise à part l'émission des obligations d'épargne du Canada, qui a été couronnée de succès, le gouvernement du Canada n'a pas été un emprunteur net sur le marché des obligations en 1969. En fait, le montant de nos valeurs

négociables, à l'exclusion des comptes de l'État, a quelque peu fléchi et, pour la première fois depuis 1957, on a constaté une réduction du montant net de la dette publique.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** Cet aspect de nos opérations a aidé les autorités monétaires à maintenir la restriction au niveau voulu. Il a aussi assuré aux autres emprunteurs—provinces, municipalités et entreprises—le plein accès aux fonds disponibles. Les fonds qui s'accumulent dans la Caisse de pensions du Canada et qui sont investis par mon ministère dans des obligations à long terme émises ou garanties par les provinces dépassaient le total des émissions nettes de nouvelles obligations négociables de toutes sortes, vendues sur le marché canadien des obligations. Cette Caisse a été d'un secours inappréciable car elle a permis de répondre aux besoins des provinces, des municipalités, des commissions scolaires et autres autorités publiques au cours d'une période difficile.

### Aspects régionaux

Même si les diverses régions du pays ont connu différents rythmes de progrès économique l'an dernier, toutes ont connu une hausse des prix. Sous ce rapport, elles sont toutes touchées par le problème de l'inflation. Nos politiques fiscales et monétaires visaient à résoudre ce problème général et si largement répandu.

Le gouvernement a néanmoins clairement reconnu que les pressions des dépenses n'ont pas toujours été également réparties au pays. Nous avons par conséquent adopté des mesures pour différencier les régions selon le niveau de l'emploi. Notre mesure fiscale relative aux frais d'amortissement dans le domaine de la construction commerciale en est un exemple. Notre demande aux banques à charte d'accorder une attention spéciale aux emprunteurs des régions les moins prospères du pays en est un autre. De plus, dans notre politique de dépenses, nous avons accordé une haute priorité aux programmes qui s'attaquent aux problèmes économiques particuliers des régions à croissance lente. Citons, entre autres, les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, le programme de formation de la main-d'œuvre, le programme du crédit agricole et le programme de réduction des emblavures. Les subventions de péréquation aux provinces à croissance lente ont atteint près de 750 millions de dollars durant la dernière année financière, augmentation de 16 p. 100 sur l'année précédente.

### La situation financière en 1969-1970

Je passe maintenant à la situation financière pour l'année 1969-1970. Bien entendu,

comme il reste encore quelques semaines d'ici la fin de l'année financière, je ne peux vous donner ici que les meilleures estimations possibles à l'heure actuelle. En juin dernier, je prévoyais un excédent budgétaire de 250 millions de dollars. Dans les documents budgétaires déposés le 27 février, je prévoyais un excédent de 455 millions de dollars pour l'année financière en cours. La différence, par rapport au budget, tient surtout à l'augmentation plus rapide de nos recettes fiscales. Les rentrées globales dépasseront vraisemblablement de 245 millions de dollars les prévisions antérieures; les dépenses, de 40 millions de dollars. Depuis l'impression des documents budgétaires, le gouvernement a décidé que des mesures d'urgence s'imposaient pour réduire considérablement le grave excédent de blé au Canada. Par conséquent, on a demandé au Parlement d'autoriser un crédit de 100 millions de dollars en vue de permettre aux cultivateurs des Prairies de réduire leurs emblavures cette année et de s'adapter à un régime de contingentement des livraisons de blé applicable aux stocks actuellement accumulés dans les fermes. Nous nous proposons d'imputer cette dépense aux comptes de l'année financière en cours, portant ainsi les dépenses budgétaires à 11,915 millions de dollars en 1969-1970 et réduisant le surplus budgétaire à 355 millions de dollars.

En juin dernier je fixais les besoins en espèces à des fins non budgétaires, hormis les transactions de change, à environ 650 millions de dollars, avant de tenir compte de la défalcation du déficit de l'Expo. Il semble maintenant que ces besoins seront beaucoup moins élevés qu'on ne le prévoyait alors. Selon les documents budgétaires, ils seraient de 365 millions de dollars. Ce chiffre sera réduit de 100 millions de dollars, ce qui représentera un crédit non budgétaire en contrepartie de l'imputation budgétaire sur les crédits destinés au programme de réduction des stocks de blé, car les fonds ne seront vraisemblablement déboursés qu'après la fin de l'année. D'autres changements dans les crédits prévus à la fin de l'année ont entraîné une nouvelle baisse qui ramènera à 105 millions de dollars seulement, au total, les prévisions non budgétaires nettes. A ce chiffre, il faut ajouter une somme de 310 millions de dollars au compte des opérations du fonds des changes à ce jour, montant un peu plus élevé que celui déjà indiqué dans les documents budgétaires. En contrebalançant ces prévisions de caisse au compte non budgétaire par les sources budgétaires de liquidités, nous prévoyons qu'à la fin de l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain, la totalité de nos besoins nets en espèces aura été d'environ 60 millions de dollars. J'ai déjà expliqué que la somme de nos obligations négociables aux mains du public

[L'hon. M. Benson.]

avait légèrement diminué. Toutefois, il y a eu une hausse nette d'environ 374 millions des obligations d'épargne du Canada en circulation, ainsi que de légères augmentations des bons du Trésor également en circulation et des titres non négociables détenus par la Commission d'assurance-chômage. Ces valeurs ont été plus que suffisantes pour répondre aux prévisions de caisse nettes et devraient accroître de 400 millions de dollars nos soldes de caisse en devises canadiennes pour les porter, selon moi, à environ un milliard à la fin de l'année, soit au 31 mars.

### Perspectives économiques

Passons maintenant à l'année qui vient. Je parlerai d'abord des perspectives économiques ainsi que des perspectives financières qui en découlent. Je passerai ensuite aux questions de principe et aux propositions.

Le rythme un peu ralenti de l'activité économique me fait prévoir pour 1970 encore une augmentation, mais moins accentuée que celle de 1969. Le taux d'accroissement du volume de la production en 1970, pourrait bien être de 1½ ou 2 points de pourcentage inférieur à celui de l'année dernière, qui a été de 4.8 p. 100. Le nombre d'emplois continuera d'augmenter, mais plus lentement qu'en 1969, et je prévois quelque accroissement du chômage. Il y aura aussi des négociations salariales difficiles, dont certaines pourront entraîner des grèves, parfois longues, avant d'aboutir. Le mouvement de baisse, déjà amorcé, des bénéfices se continuera l'année prochaine, tant pour le montant global que par unité de production.

Monsieur l'Orateur, si nous voulons freiner sensiblement le rythme d'augmentation des prix et des coûts, notre tâche sera difficile. La politique du gouvernement est de restreindre l'augmentation des dépenses globales de l'économie, car c'est là une condition nécessaire à la réalisation de notre premier objectif économique. Nous continuerons d'appuyer la Commission des prix et des revenus, qui s'efforce d'amener les entreprises, les travailleurs, les consommateurs et les gouvernements à mener une lutte concertée contre l'inflation. C'est dans la mesure où ces efforts réussiront que nous pourrons atteindre notre objectif en ayant recours à des mesures fiscales et monétaires moins sévères que celles qui autrement s'imposeraient.

Pour traduire en termes de valeur une croissance de 3 p. 100 de la production réelle en 1970, il faudrait pouvoir dire combien tous nos efforts réussiront à arrêter l'inflation. Cela est particulièrement problématique cette année. Il nous est impossible de dire quand ou dans quelle mesure, le ralentissement de la croissance de la demande et de la production aboutira à une décélération de la hausse des prix. Dans nos prévisions sur les revenus,

nous avons présumé que l'augmentation des prix serait un peu moindre que l'année dernière. Cependant, si nous pouvions réduire la hausse des prix, disons aux trois quarts du taux de l'an dernier, et si cette tendance s'affirmait clairement dans le courant de l'année, nous aurions tout lieu d'être satisfaits. Toute contraction de nos revenus ainsi causée serait opportune.

Nous avons également été encouragés dans nos efforts pour freiner la hausse inflationniste des coûts et des prix par l'esprit de collaboration des gouvernements provinciaux. Cet esprit s'est clairement manifesté, les députés s'en souviendront, à la mi-février, à la conférence des premiers ministres. L'entente générale refétee dans le communiqué de la conférence attestait le large appui accordé par les provinces au programme de restrictions volontaires, ainsi que leur intention, dans la mesure où le leur permettraient leurs circonstances propres, d'appliquer dans le domaine de leur compétence les propositions de la Commission des prix et des revenus.

• (8.20 p.m.)

Bien entendu, à la conférence, l'accent n'a cessé d'être mis sur les pressions financières que subissent les provinces et les municipalités et que traduit le rapport du comité du régime fiscal. Cet accent était naturellement en grande partie centré sur le partage des ressources fiscales. Il est évident toutefois que les délégués avaient une conscience accrue du fait que les exigences manifestées à l'égard de tous les niveaux de gouvernement, par tous les secteurs de la société, en vue d'obtenir des services nouveaux et améliorés dans tous les domaines gagnent de vitesse sur la croissance des revenus. C'est là le problème fondamental dont découlent les pressions financières qu'éprouvent les gouvernements. Il est vrai, en outre, que le poids de ces exigences retombe sur les provinces et les municipalités. Leurs dépenses, en pourcentage du produit national brut, ont augmenté rapidement depuis une douzaine d'années, tandis que celles du gouvernement fédéral, à l'exclusion des transferts de fonds aux provinces, sont demeurées relativement stables. On a toutefois reconnu clairement que, dans un contexte d'inflation érosive, il fallait contenir ces exigences croissantes. Par conséquent, même si les extrapolations budgétaires des provinces pour 1970-1971 indiquent un accroissement considérable des déficits potentiels, la plupart des provinces ont manifesté l'intention de faire tout leur possible pour réduire ou éliminer les augmentations prévues. Le cas du gouvernement ontarien est particulièrement significatif, compte tenu de l'ampleur de son budget et de la position prédominante de l'économie de l'Ontario dans l'ensemble du pays. Si l'Ontario réussit à atteindre l'objectif qu'il a

annoncé, celui d'un budget équilibré, la position financière d'ensemble des gouvernements provinciaux et municipaux ne devrait pas s'écartier sensiblement en 1970-1971, de celle de 1969-1970. C'est là un élément important de la lutte nationale contre l'inflation.

### Perspectives financières

Quelles sont nos perspectives financières, à la lumière des programmes actuels? Mon collègue le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a déposé les prévisions budgétaires de la prochaine année financière. Selon ces prévisions, et compte tenu d'un modeste volant pour les dépenses imprévues et pour certaines annulations de crédits, je prévois que les dépenses budgétaires de 1970-1971 seront de l'ordre de 12.9 milliards de dollars. Mon collègue a signalé aux députés la partie importante de l'augmentation prévue des dépenses, c'est-à-dire les postes que nous partageons avec les provinces et que nous ne pouvons guère restreindre. Les députés n'ignorent pas les efforts soutenus que nous faisons pour limiter l'accroissement des dépenses qui dépendent de notre action, y compris celles auxquelles nous accordons une priorité particulièrement élevée en ce moment. Nous avons accordé la plus haute priorité, notamment, à l'expansion régionale, au développement du bilinguisme, au perfectionnement de la technologie industrielle et au progrès des Indiens et des Esquimaux.

Nos recettes budgétaires fondées sur la législation fiscale actuelle seront plus fortes en 1970-1971 que l'an dernier, à mesure que l'économie continuera de s'accroître. Mais comme la croissance sera plus lente, nos recettes n'augmenteront pas aussi vivement que l'année dernière. Le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés sera particulièrement touché, à cause des profits moindres que nous prévoyons et aussi du fait que les recettes comprennent déjà la plupart des gains réalisés une fois pour toutes par suite du paiement hâtif des impôts des sociétés. En outre, dans le cadre du programme de restriction de la hausse des prix et des coûts, nous avons différé la majoration des frais pour les services gouvernementaux et la mise en vigueur de la taxe sur les billets d'avion. Nous prévoyons des recettes de 13.2 milliards de dollars ainsi qu'un excédent budgétaire de 300 millions, contre les 355 millions déjà mentionnés pour l'année courante.

Nos prévisions de caisse non budgétaires nettes, à l'exclusion des transactions de change, seront vraisemblablement de 775 millions de dollars environ en 1970-1971. Sur ce total, le programme de réduction des stocks de blé nécessitera des déboursés en espèces de 100 millions de dollars. Compte non tenu de cette dépense pour le blé d'une année à l'au-

tre, l'augmentation est passée de quelque 650 millions de dollars dans les prévisions de juin dernier pour 1969-1970 à quelque 675 millions dans les prévisions actuelles de 1970-1971.

En réalité, toutefois, le montant net requis à ces fins non budgétaires en 1969-1970 s'est révélé beaucoup moindre pour plusieurs raisons, comme je l'ai déjà indiqué. Un certain nombre de nos programmes de prêts, au titre du crédit agricole et du développement international, par exemple, ainsi que les programmes d'investissement de nos sociétés d'État ont été inférieurs à nos prévisions. Ces changements, ajoutés à l'excédent budgétaire assez élevé, ont réduit nos besoins nets en liquidités à un bas niveau qui nous a agréablement surpris.

Nous ne saurions nous attendre à une réduction semblable cette année. Même si nos dépenses non budgétaires tiennent compte dans une certaine mesure des imprévus, comme il se doit, elles reflètent également des augmentations dans un certain nombre de programmes solidement établis et hautement prioritaires. Parmi ces augmentations, il y a les suivantes:

- près de 150 millions de dollars de plus à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour aider à compenser une diminution prévue des fonds privés affectés au financement de l'habitation, pour stimuler la construction de logements à loyer modique, et pour financer plus d'usines municipales d'épuration des eaux d'égout, d'une nécessité urgente pour atténuer la pollution;
- environ 25 millions de plus affectés au fonds de prêts hypothécaires pour le crédit agricole, surtout pour aider les cultivateurs des Prairies à réadapter aux nouvelles perspectives céréalières;
- environ 40 millions de plus pour permettre à l'Énergie atomique du Canada d'investir des capitaux dans des centrales énergétiques perfectionnées et dans une vaste usine d'eau lourde afin de pallier la grave pénurie de cet important produit;
- environ 40 millions de plus affectés à des prêts consentis aux pays insuffisamment développés, comme partie de notre programme d'aide extérieure;
- environ 50 millions de plus affectés à des prêts consentis au titre de l'expansion économique régionale, à laquelle nous accordons tous une haute priorité.

En conséquence, le montant global affecté à nos programmes de prêts, déduction faite des remboursements, passerait de 1,150 millions en 1969-1970 à environ 1,675 millions en 1970-1971.

Ce sont là d'importantes affectations des économies de la nation à des fins d'investissement. Toutefois, il faut évaluer leur impact

[L'hon. M. Benson.]

économique et les budgétiser avec autant de soin que les dépenses. De plus, ils ont des effets importants sur notre programme gouvernemental de financement et sur la conduite de la politique monétaire.

Compte tenu de l'excédent budgétaire prévu et des prévisions non budgétaires nettes, nos besoins nets en espèces pour l'année 1970-1971 devraient être d'environ 475 millions de dollars—à l'exclusion des montants que pourrait exiger le financement de nos opérations de change.

• (8.30 p.m.)

D'après les comptes nationaux du revenu, établis par le Bureau fédéral de la statistique ces dernières années et utilisés par les économistes, nous estimons que le secteur du gouvernement fédéral, à l'exclusion du Régime de pensions du Canada, a réalisé un excédent de 570 millions en 1969-1970 et qu'il en réalisera un de 180 millions en 1970-1971, sur la base des prévisions que je viens d'exposer.

### Politique générale

Il est évident que la position financière d'ensemble du gouvernement fédéral exercera sur l'économie, en 1970-1971, une contrainte un peu moins forte que cette année. Cela tiendra en partie au programme de réduction d'urgence des stocks de blé. Je suis sûr que cette mesure sera dans l'intérêt de la nation ainsi que dans celui, à long terme, des producteurs de blé du Canada. Le changement dans notre position financière est dû en partie aux dépenses, et particulièrement aux virements faits aux provinces pour la santé et l'éducation, qui augmentent un peu plus vite que les recettes. Il est attribuable aussi à l'accroissement de nos programmes de prêts à l'habitation et à l'agriculture, auquel le marché des capitaux n'apporte pas l'afflux de fonds privés nécessaires à une croissance et à un développement équilibrés. En règle générale, les effets financiers de nos opérations seront mieux répartis à l'échelle régionale que l'an passé. Nos dépenses au titre de l'expansion régionale, nos paiements de péréquation et autres versements seront plus élevés dans les secteurs à pression inflationniste moindre. Nos recettes, bien entendu, augmentent plus vite là où les revenus croissent plus rapidement.

Ces prévisions sont fondées sur le ralentissement attendu du taux de croissance de l'emploi et de la production et sur une économie fonctionnant à un régime plus lent qu'en 1969-1970. Si nous n'avions à nous préoccuper que de la pression de l'ensemble de la demande sur notre capacité de production et sur nos marchés, aucune autre mesure ne serait nécessaire. Cependant, il n'y a eu aucun ralentissement du rythme d'accroissement des prix et des salaires et des autres revenus. Les coûts continuent de faire monter les prix. Le

ralentissement de la croissance réelle n'a pas encore freiné l'inflation. J'espère que nous en verrons les effets au cours de l'année. L'accord sur l'établissement des prix, conclu entre la Commission des prix et des revenus et les représentants des entreprises commerciales et des professions libérales, devrait aider sensiblement à faire baisser le taux d'augmentation des prix. Nous devons lui permettre de faire ses preuves. Nous devons aussi laisser le temps au monde syndical de décider s'il doit adhérer à une sorte de programme concerté pour réduire la pression que les coûts exercent sur les prix et de quelle manière il doit le faire.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** Dans ces conditions, il me semble nécessaire d'avoir recours à quelques restrictions supplémentaires précises dans le domaine économique pour maintenir la pression sur les prix et les coûts. Je ne propose aucune augmentation d'impôts dans ce budget.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Vous avez votre Livre blanc. Que vous faut-il de plus?

**L'hon. M. Benson:** Je suis extrêmement bouleversé de constater que l'opposition voulait des augmentations fiscales que je n'ai pas prévues. On m'apprend que ce sera le premier budget depuis 1913 dépourvu de motions de voies et moyens.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A quand le prochain budget, dans six mois?

**L'hon. M. Benson:** Cependant, je propose deux mesures d'un caractère particulier qui nous aideront à concrétiser notre détermination de juguler l'inflation.

La première concerne la construction. Cette industrie s'est trouvée à la pointe de la spirale inflationniste, bien que le volume de sa production n'ait pas augmenté substantiellement depuis 1966. Elle présente des caractéristiques qui l'exposent particulièrement à l'inflation causée par la poussée des coûts. En tant que gouvernement, nous encourageons la construction de logements sur une grande échelle, et aussi la construction d'installations industrielles dans les régions dont le développement laisse à désirer. Ces deux secteurs doivent, à notre avis, avoir la priorité partout au Canada. D'autre part, nous ne voulons pas aggraver la situation particulièrement inflationniste dans cette industrie, dont l'évidence sautait aux yeux l'an dernier. Nous avons imposé en juin dernier de légères restrictions à la construction commerciale dans les principales régions urbaines des trois provinces à croissance économique rapide. Apparemment, cela aurait entraîné la remise à plus tard de

projets de moindre priorité ou rentabilité, bien qu'il soit difficile d'isoler les effets de cette mesure de ceux des nombreuses autres influences en jeu.

Selon le relevé des perspectives à moyen terme en matière d'investissements, publié récemment par le Conseil économique, les investissements commerciaux connaîtraient en 1970 une expansion rapide, dont la cadence serait plusieurs fois plus forte que dans les affaires en général. Ces renseignements, entre autres, m'amènent à conclure qu'il nous faut maintenir l'effet de la mesure relative aux frais d'amortissement adoptée en juin dernier. Les députés se rappelleront que le droit à une exemption d'impôt pour fins d'amortissement a été suspendu pour deux ans dans le cas des constructions commerciales mises en chantier après le discours du budget. Cette suspension ne s'appliquait qu'aux dépenses de construction engagées dans ces programmes jusqu'à la fin de 1970. A l'origine donc, elle ne s'appliquait qu'aux travaux exécutés pendant les 18 mois suivants. Dans sa forme actuelle, toutefois, elle ne s'applique aujourd'hui qu'aux travaux des neuf derniers mois de 1970. En conséquence, la mesure a perdu de son effet à cause du passage du temps. Je propose maintenant que, à l'égard des entreprises commencées à compter de ce jour jusqu'à la fin de 1970, la suspension s'applique aux dépenses de construction engagées jusqu'à la fin de 1971. Ce changement redonnera à la mesure à peu près le même effet qu'elle avait à l'origine. Elle ne s'appliquera qu'aux immeubles auxquels la mesure initiale se serait appliquée.

Tout comme l'an dernier, on donnera suite à cette décision au moyen d'un règlement édicté en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.

La seconde mesure que je propose, c'est que le Parlement réglemente le crédit à la consommation au moyen d'une mesure législative semblable à celle qui avait été adoptée pendant une autre période d'inflation, il y a vingt ans.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** Il s'agirait d'une mesure anti-inflationniste de caractère provisoire qui, dans l'intérêt national, viserait à sauvegarder l'intégrité de notre monnaie. Elle autoriserait le gouvernement à réglementer les conditions de crédit consenties aux consommateurs par divers genres d'institutions de prêt et d'entreprises commerciales. Elle s'appliquerait aux banques, aux compagnies de financement des ventes, aux compagnies de prêts à la consommation et à d'autres prêteurs, ainsi qu'aux grands magasins, aux vendeurs de voitures et à d'autres marchands. En général, nous avons l'intention de recourir à cette loi pour exiger un versement initial minimum dans le cas

d'achats importants financés à l'aide de crédit s'étendant sur plus d'un an, et pour limiter le délai de remboursement des sommes en cause. Nous ne nous proposons pas d'intervenir dans le cas du crédit accordé pour de petits achats—disons de moins de 100 dollars—ni des comptes courants ordinaires payables dans un délai de 60 jours, ni des comptes de crédit renouvelable ou des ventes à tempérament exigeant des mensualités régulières qui les acquitteraient en moins de 12 mois. Elle ne s'appliquerait pas aux prêts à recouvrer ni aux conditions des achats à crédit déjà faits.

• (8.40 p.m.)

La mesure proposée a pour but de limiter l'augmentation des dépenses des consommateurs dans la conjoncture inflationniste actuelle. Nous songeons non seulement aux dépenses pour les biens durables, mais aussi pour d'autres biens ainsi que pour les services comme les voyages. Ces dernières années, le taux d'accroissement des dépenses des consommateurs a été stimulé et soutenu par des augmentations appréciables, quoique assez inégales, des créances à recouvrer des consommateurs. Je comprends fort bien le sourire du chef de l'opposition (M. Stanfield) qui a été menacé d'une bombe hier; il ne voudra peut-être plus voyager.

Monsieur l'Orateur, l'augmentation a été particulièrement rapide pendant le premier semestre de l'an dernier. Parce que les prêts personnels non garantis accordés par les banques se sont stabilisés, cette augmentation a diminué au début du deuxième semestre, mais les chiffres les plus récents indiquent qu'elle a repris. Il semble probable que l'expansion des dépenses des consommateurs cette année sera renforcée par une forte hausse du crédit, à moins que des mesures ne soient prises pour l'enrayer. A notre avis, des mesures sélectives comme celles que nous proposons seraient meilleures que des dispositions plus générales qui entraveraient l'afflux de capitaux requis pour l'habitation ainsi que pour le développement industriel et urbain.

Nous n'avons pas l'intention de limiter les prêts commerciaux, y compris les prêts agricoles, ni ceux destinés à l'achat, la construction ou la rénovation de maisons. Les prêts consentis aux étudiants pour leurs études seraient aussi exemptés, bien entendu.

Il est difficile de prévoir l'effet quantitatif, sur les dépenses des consommateurs, de dispositions visant à exiger un versement initial déterminé et à limiter la période de remboursement. Nous comptons exiger des versements initiaux de 20 p. 100, lorsque le crédit est accordé pour plus d'un an, et le remboursement dans les 30 mois dans le cas des automobiles et dans les 24 mois dans celui des autres achats. Ces dispositions ne devraient avoir qu'un effet très modéré sur les achats,

[L'hon. M. Benson.]

déjà limités pour le moment, de nouvelles voitures. D'autre part, leurs résultats directs se feront sentir davantage, croyons-nous, sur les autres achats, surtout ceux de biens durables, et les voyages d'agrément. La réduction dans les dépenses, semble-t-il, affectera indirectement une grande variété de biens et de services, car on peut s'attendre que bien des consommateurs préféreront faire les versements initiaux sur ce qu'ils tiennent surtout à avoir, plutôt que d'acheter des choses qui les intéressent moins, et acquitter leur compte plus rapidement. A tout prendre, nous estimons que l'ensemble des dépenses à la consommation pourraient être réduites de 300 ou de 400 millions de dollars en un an, soit moins de 1 p. 100 de la valeur globale des achats à la consommation.

En vue d'assurer que la mesure législative et le règlement tiendront compte comme il se doit de la variété des institutions et des pratiques en cause dans le crédit à la consommation, des représentants de mon ministère consulteront ceux des établissements qui accordent du crédit ou qui vendent à crédit. Je prévois que le gouvernement sera prêt à présenter une mesure législative d'ici à six ou huit semaines.

Je ne propose aucune mesure législative sur les impôts ou les tarifs pour l'instant. Nous continuerons de surveiller l'économie de près et surtout d'observer à quel point on réussit à enrayer la hausse des prix et des salaires. Des mesures législatives s'imposeront peut-être à l'automne. D'ici là, je ne prévois pas qu'on se désintéresse de la question des impôts dans les délibérations parlementaires que nous aurons là-dessus.

Pour ce qui est des tarifs douaniers, je dois dire que depuis les dernières prévisions budgétaires on m'a demandé de modifier le Tarif en y apportant soit des augmentations, soit des diminutions. J'ai décidé de ne rien changer pour l'instant. Cela veut dire qu'on retardera l'application des deux rapports de la Commission du tarif où celle-ci recommande la hausse des droits, dans un cas sur les dindes vivantes, dans l'autre sur le polyéthylène.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Paproski:** Pendant combien de temps?

**Une voix:** C'est une vraie dinde.

**L'hon. M. Benson:** Je ne juge pas le moment opportun de proposer des hausses même légères des tarifs protecteurs. Je serai disposé à prendre des décisions à ce sujet plus tard.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** Je voudrais faire une déclaration importante à propos de la pollution de l'air et de l'eau. Nous avons accordé

des amortissements accélérés, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, pour aider et encourager l'industrie à édifier des ouvrages ou à acheter du matériel dans le principal but d'empêcher ou de réduire la pollution des eaux canadiennes. Cet article du règlement prend fin le 31 décembre 1970. Nous avons maintenant l'intention de le faire durer sous forme révisée, trois ans encore. Avant de le prolonger au-delà de 1973, je compte que la question sera remise à l'étude à la lumière de politiques et de programmes de portée accrue en matière de pollution.

Nous avons également décidé en principe d'accorder un amortissement spécial semblable à l'égard des ouvrages et du matériel achetés à compter de ce soir, en vue surtout d'empêcher ou de réduire la pollution atmosphérique.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** Dans le cas de la pollution atmosphérique, on a tenu compte d'habitude, dans le coût normal de la production, de la nécessité de réduire au minimum la fumée et les émanations, alors que d'autres mesures sont prises en partie pour améliorer le rendement ou pour fabriquer des sous-produits vendables. Je voudrais donc examiner les détails qu'il faudrait inclure dans un règlement à ce sujet, et je recevrais volontiers les opinions des intéressés.

Ainsi se terminent, monsieur l'Orateur, les propositions et les déclarations que je voulais faire. Comme la mesure proposée relativement au crédit à la consommation réduira les dépenses des consommateurs, elle diminuera d'environ 50 millions de dollars nos diverses recettes de la prochaine année financière. Je ne m'attends pas que les autres changements proposés aient un effet marqué sur nos recettes l'an prochain. Compte tenu de ces 50 millions, nos recettes budgétaires en 1970-1971 seront réduites à 13,150 millions de dollars et l'excédent budgétaire prévu sera réduit à 250 millions.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je demanderais à la Chambre la permission, d'abord d'insérer dans le hansard, un petit tableau donnant le montant estimatif de nos principales catégories de recettes budgétaires et de nos recettes au titre de la sécurité de la vieillesse pour 1969-1970, et 1970-1971, puis, comme par les années passées, d'ajouter aux documents budgétaires, sous la forme d'une annexe au hansard, les tableaux et les notes explicatives donnant les chiffres budgétaires pour 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971 sur la base des comptes économiques nationaux, sous la forme publiée par le Bureau fédéral de la statistique, ainsi qu'une conciliation avec les comptes budgétaires.

**M. l'Orateur:** La demande du ministre est-elle agréée?

**Des voix:** D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici le texte des tableaux précités.]

## RECETTES BUDGÉTAIRES ET RECETTES AU TITRE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

	1969-1970 Estimation	1970-1971 Prévisions
	(en millions de dollars)	
<i>Recettes budgétaires</i>		
Impôt sur le revenu des particuliers.....	4,592	5,290
Impôt sur le revenu des sociétés.....	2,605	2,480
Impôt des non-résidents.....	240	255
Impôt sur les biens transmis par décès.....	105	115
Droits de douane.....	815	835
Taxe de vente.....	1,725	1,755
Autres droits et impôts.....	905	1,000
<b>Total des impôts.....</b>	<b>10,987</b>	<b>11,730</b>
Recettes non fiscales.....	1,283	1,420
<b>Total des recettes budgétaires.....</b>	<b>12,270</b>	<b>13,150</b>
<i>Recettes au titre de la sécurité de la vieillesse</i>		
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1,027	1,170
Impôt sur le revenu des sociétés.....	227	230
Taxe de vente.....	569	600
<b>Total des recettes au titre de la sécurité de la vieillesse.....</b>	<b>1,823</b>	<b>2,000</b>



RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL  
SUR LA BASE DES COMPTES NATIONAUX

	1968-1969	1969-1970 Estimation	1970-1971 Prévisions
	(en millions de dollars)		
<b>A. Recettes</b>			
1. Impôts directs—particuliers.....	4,455	5,725	6,575
2. Impôts directs—sociétés.....	2,025	2,090	2,065
3. Impôts de retenue.....	205	240	255
4. Impôts indirects.....	3,830	4,035	4,220
5. Revenu de placements.....	990	1,180	1,395
6. Contributions des employeurs et des employés aux caisses d'assurance sociale et de pension de l'État.....	985	1,040	1,110
7. Recettes totales.....	12,400	14,310	15,620
<b>B. Dépenses</b>			
1. Biens et services: défense.....	1,845	1,845	1,875
2. Biens et services: autres.....	2,775	3,280	3,640
3. Transferts aux particuliers.....	3,430	3,680	4,010
4. Intérêt sur la dette publique.....	1,445	1,660	1,785
5. Subventions.....	395	450	475
6. Aide d'équipement.....	65	105	115
7. Transferts aux autres niveaux de gouvernement.....	2,525	2,720	3,590
8. Dépenses totales.....	12,480	13,740	15,490
<b>C. Excédent (+) ou Déficit (-)</b> .....	- 80	+ 570	+ 130

RECETTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1968-1969	1969-1970 Estimation	1970-1971 Prévisions
	(en millions de dollars)		
1. Recettes budgétaires.....	10,191	12,270	13,150
<b>Moins:</b>			
2. Rendement budgétaire de placements.....	- 695	- 801	- 900
3. Recettes du ministère des Postes.....	- 311	- 353	- 375
4. Autres recettes budgétaires non fiscales.....	- 199	- 129	- 145
5. Impôt sur le revenu des sociétés, excédent de l'impôt à percevoir (+) sur l'impôt perçu (-).....	(-1,205)	(-1,283)	(-1,420)
6. Impôt sur le revenu des sociétés, excédent de l'impôt à percevoir (+) sur l'impôt perçu (-).....	- 188	- 742	- 645
<b>Plus:</b>			
<b>Recettes extra-budgétaires:</b>			
6. Recettes fiscales au titre de la sécurité de la vieillesse.....	1,626	1,823	2,000
7. Assurance-chômage, contributions des employeurs et des employés.....	435	500	515
8. Caisse de pension du gouvernement, contributions de l'employeur et des employés.....	460	540	595
9. Prélèvements sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.....	8	6	6
	(2,529)	(2,869)	(3,116)
<b>Revenu des placements de l'État:</b>			
10. Intérêt sur prêts, avances et placements.....	395	475	550
11. Intérêt perçu sur les caisses d'assurance sociale et de pension du gouvernement.....	255	285	400
12. Bénéfice net des sociétés commerciales de l'État avant déduction de l'impôt.....	340	420	445
	( 990)	(1,180)	(1,395)
13. Divers <sup>(1)</sup> .....	83	16	24
14. Total des recettes sous le régime des comptes nationaux.....	12,400	14,310	15,620

<sup>(1)</sup>Ces divers redressements représentent des recettes de divers impôts et ajustements directs et indirects pour la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les recettes au cours de la période supplémentaire sont reportées à l'année financière suivante.

## DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

## CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1968-1969	1969-1970 Estimation	1970-1971 Prévisions
(en millions de dollars)			
1. Dépenses budgétaires.....	10,767	11,915	12,900
<i>Moins:</i>			
2. Transferts budgétaires aux caisses et sociétés <sup>(1)</sup> .....	— 716	— 776	— 737
3. Dépenses du ministère des Postes.....	— 342	— 350	— 396
4. Déficit des sociétés commerciales de l'État.....	— 82	— 88	— 85
5. Réserves et défalcons.....	— 157	— 297	— 36
6. Achat de biens de capital existants.....	— 11	— 11	— 11
7. Postes de recettes budgétaires contrebalancées par les dépenses budgétaires <sup>(2)</sup> .....	— 84 (-1,392)	— 88 (-1,610)	— 92 (-1,357)
<i>Plus:</i>			
Dépenses des caisses extra-budgétaires:			
8. Prestations de la sécurité de la vieillesse.....	1,541	1,730	1,905
9. Prestations d'assurance-chômage.....	459	520	610
10. Pensions de l'État.....	159	165	205
11. Paiements d'urgence à l'agriculture des Prairies.....	7	7	7
	(2,116)	(2,422)	(2,727)
12. Dépenses des caisses et sociétés de l'État <sup>(3)</sup> .....	702	853	827
13. Divers <sup>(3)</sup> .....	237	160	393
14. Dépenses totales, selon les comptes nationaux.....	12,480	13,740	15,490
15. Excédent (+) ou déficit (-), selon les comptes nationaux.....	— 80	+ 570	+ 130
16. Excédent (+) ou déficit (-), sous le régime budgétaire.....	— 576	+ 355	+ 250

<sup>(1)</sup> Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et sociétés sont remplacés par les dépenses réelles faites par ces caisses et ces sociétés.

<sup>(2)</sup> Ce poste comprend surtout les recettes qui proviennent de la vente de biens et de services par l'État. Ces ventes figurent comme dernières dépenses du secteur privé et sont déduites afin de ne pas être comptées deux fois.

<sup>(3)</sup> Ce poste comprend le redressement de la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées entre les années financières consécutives; la plupart des autres dépenses sont entièrement reportées à l'année financière suivante.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, nos recettes étant réduites de 50 millions de dollars, nos besoins nets en espèces pour 1970-1971 seront portés à quelque 525 millions de dollars, sans compter les montants qui pourraient être nécessaires pour financer les mouvements de devises.

Même si nos besoins d'espèces pour la prochaine année financière sont plus élevés que ceux de l'année qui s'achève, je suis persuadé que nous pourrions les satisfaire d'une façon compatible avec notre politique anti-inflation. Bien entendu, il nous faudra, de temps à autre, faire des opérations sur le marché, ne serait-ce que pour rembourser nos dettes échues. Nos soldes liquides s'élèveront au début de l'année à un milliard de dollars environ et nous pourrions, sans risque, les réduire un peu pendant l'année. Il devrait être possible d'obtenir d'autres fonds grâce à une campagne de souscription aux obligations d'épargne du Canada.

Je crois que ces facteurs, un marché des obligations plus favorable, et le maintien de

nos mesures anti-inflationnistes permettront au service de la dette de se faire sans heurts et avec succès au cours de la prochaine année financière.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais insister sur plusieurs points très simples. Premièrement, nous devons rester fermes dans notre lutte contre la hausse des prix. Cela est essentiel pour convaincre les investisseurs, la main-d'œuvre et les fournisseurs de biens et de services que l'inflation n'est pas un phénomène permanent. Deuxièmement, nous devons continuer de tenir compte autant que possible des caractères distinctifs des différentes régions du pays et des divers secteurs de notre économie. Troisièmement, nous devons savoir nous adapter avec souplesse à l'évolution de la conjoncture économique. L'expérience des dernières années prouve que le Parlement et le gouvernement savent agir avec promptitude lorsque l'exigent des circonstances nouvelles ou en passe de le devenir.